



## LYSICHITON AMERICANUS

**Noms communs :** Faux arum, Lysichyte jaune, Lysichiton américain, Sphaigne des marais jaune, Arum bananier

**Catégorie :** FLORE

**Famille :** Araceae

**Milieu :** Tourbières, marécages, forêts riveraines, ripisylves

**Origine géographique :** Nord des États-Unis

**Nom Anglais :** American skunk cabbage

**Auteur :** Hultén & H.St.John, 1931

**Introduction en France :** métropole

### MODALITÉS DE GESTION

D'après Lebreton (2007), le Lysichite peut être contrôlé assez facilement dans ses premières années d'installation sur un site par arrachage manuel. Son rhizome en particulier doit être retiré en totalité. La lutte chimique ne semble pas du tout appropriée compte tenu du contexte d'habitats de zone humide, parfois fragiles et à valeur patrimoniale, où s'installe la plante. La lutte biologique n'a pas fait l'objet de travaux pour le moment. L'éradication de la plante dans une station est considérée faisable de par sa croissance lente et sa colonisation peu dynamique de nouveaux sites. Néanmoins la surveillance d'une station à contrôler devrait s'étaler sur au moins 10 ans afin d'intervenir sur l'émergence de nouveaux pieds de Lysichite dus à la banque de graines du sol.

- [Interventions de gestion du Lysichite jaune sur la station de Saint-Léonard-de-Noblat \(Haute-Vienne\)](#)

### MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

Introduite depuis 1901 au Royaume-Uni pour l'ornement (sous le nom erroné de *L. camtschatcense*), elle est ensuite signalée en milieu naturel dans diverses localités en Angleterre et en Irlande peu après la seconde guerre mondiale. Dans la seconde moitié du 20ème siècle elle est mentionnée en nature dans de nombreux pays d'Europe du Nord-Ouest : Allemagne début 1980 ; Suède (1981) ; Danemark (1981) ; puis Norvège (1994) ; Suisse (2003) ; Pays-Bas (2004) ; Finlande (2005) ; Belgique (2006) ; Pologne (présence de type échappée de jardin, espèce réglementée depuis 2011). En France, des populations ont été découvertes en 1995 en haute-vallée du Furan d'abord sur la commune de Le Bessat et ensuite sur Tarentaise (Loire), puis en 2005 à Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne), deux stations où l'espèce est considérée comme naturalisée (la station de la Loire a fait l'objet d'une première action d'éradication en 2013 dans le cadre d'un contrat de rivière). Deux mentions récentes de quelques pieds spontanés sont datées de 2011 à Givors (Rhône) et de 2012 à Neufchâteau (Vosges) (LeBreton, 2007 et 2014).

### Répartitions :

[En France](#)

[En Europe](#)

**Contributions :** Alexis Lebreton (ONCFS)

**Date de rédaction :** 20/05/2016, version 1

## PRODUCT DESCRIPTION

[Interventions de gestion du Lysichite jaune sur la station de Saint-Léonard-de-Noblat \(Haute-Vienne\)CDR EEE](#)

[FCEN](#)

[Onema Nord-Est](#)

[Cellule interdépartementale espèces invasives de Wallonie](#)

[INPN](#)

[EASIN](#)

[CABI](#)

Bertran, A. 2017. État des lieux sur l'Espèce exotique envahissante *Lysichiton americanus* Hultén & H. St. John sur les départements de la Loire et du Rhône. Conservatoire botanique national du Massif central, Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes, 17 p.

[Lebreton A. 2007. Présence du Lysichite jaune ou Faux arum, \*Lysichiton americanus\* Hultén ; St John \(Araceae\), en France. Symbioses 20, 60-64.](#)

[EPPO - Analyse de risque](#)

Espèce inscrite sur la [liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne](#), et devant faire l'objet de mesures de régulation en application du [règlement européen n°1143/2014](#).

[Espèce inscrite sur la liste de l'Arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain](#)

### CITATION

CDR EEE. 2016. *Lysichiton americanus*. Base d'information sur les invasions biologiques en milieux aquatiques. Centre de ressources Espèces exotiques envahissantes. UICN France et Office français de la biodiversité.



